

Règlement Intérieur

Les R.A.R.s des Samedis

(Rapide à Roissy)



Article 1 : Organisation

Le Club d'Échecs de la Brie (M77038) représenté par Gaëlle FELCE, organise le Circuit des RARs des Samedis 2018-2019, salle Avicenne, place de la Révolution à 77680 Roissy en Brie.

Le circuit des RARs des Samedis s'étale sur la saison 2018-2019 en 9 dates qui seront homologuées FFE pour le 1^{er} RAR, puis homologuées FIDE à partir du 2^e R.A.R.

Article 2 : Homologations et Appariements

1er R.A.R.	samedi 20 octobre 2018	homologuée FFE	sous le numéro 46341
2è R.A.R.	samedi 17 novembre 2018	homologuée FIDE	sous le numéro 46766
3è R.A.R.	samedi 15 décembre 2018	homologuée FIDE	sous le numéro 46767
4è R.A.R.	samedi 19 janvier 2019	homologuée FIDE	sous le numéro 46959
5è R.A.R.	samedi 23 février 2019	homologuée FIDE	sous le numéro 46960
6è R.A.R.	samedi 16 mars 2019	homologuée FIDE	sous le numéro 47853
7è R.A.R.	samedi 13 avril 2019	homologuée FIDE	sous le numéro 47895
8è R.A.R.	samedi 11 mai 2019	homologuée FIDE	sous le numéro 47924
9è R.A.R.	samedi 15 juin 2019	homologuée FIDE	sous le numéro 48002

Toutes les étapes du circuit R.A.R. du Samedi se jouent en 5 rondes.

Les appariements informatisés (programme Papi v3.3.5) se font au système suisse intégral.

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.

L'Article A.4 s'appliquera pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 10 minutes + 5 secondes / coup.

Article 4 : Inscription

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés A ou B pour la saison en cours.

L'inscription est gratuite pour tous les adhérents du Club d'Échecs de la Brie, et l'inscription est gratuite pour tous les autres joueurs, s'ils s'inscrivent 1 mois (J-30) avant la date prévue du tournoi.

Pour les joueurs qui ne sont pas adhérents au CEB77, le droit d'inscription est fixé à 2€ pour un jeune et de 3€ pour un adulte. Ce tarif s'applique pour une inscription par mail avant 12h, le jour d'un tournoi.

Sur place, et sans inscription préalable, le tarif est de 3€ pour un jeune et de 5€ pour un adulte, dans la limite de 40 places disponibles.

Pointage obligatoire de 16h à 16h20.

Article 5 : Horaires des rondes

Accueil des extérieurs : à partir de 16h

Ronde 1 : 16h30

Ronde 2 : 17h00

Ronde 3 : 17h30

Ronde 4 : 18h00

Ronde 5 : 18h30

Article 6 : Classement et Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie.

Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre le buchholz tronqué, le buchholz, puis la performance. Aucun prix ne sera distribué.

Néanmoins, pour les joueurs du CEB, un classement cumulé sera tenu. Chaque place sera dotée de points. Le CEB offrira l'inscription à un tournoi de l'été au premier du Classement combiné et récompensera le « podium final ».

Pour les « extérieurs », l'organisateur récompensera le joueur le mieux classé, à la condition que ce dernier ait participé à 4 étapes au moins.

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Vincent LEITIENNE – D53122 – Arbitre Fédéral Open 1.

Article 8 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi. Il est interdit d'analyser et de blitzter dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il est aussi formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Article 9 : Commission d'Appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le Jury d'Appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le Jury d'Appel est composé de trois joueurs désignés lors de la ronde 1. Ses décisions sont souveraines.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, annonce le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 11 : Forfait

Un joueur est considéré forfait pour la ronde s'il ne s'est pas présenté dans la salle de jeu dans un délai de 10 minutes après le début de la ronde.

Si un deuxième forfait est constaté dans le tournoi, le joueur sera exclu du tournoi.

Article 12

L'inscription au « R.A.R. des Samedis » implique l'acceptation :

- du Règlement Intérieur
- de la charte du joueur d'Echecs (affichée dans la salle)

L'organisateur

Gaëlle FELCE
Club d'Echecs de la Brie



L'arbitre

Vincent LEITIENNE

